



## Reconnaissance AEA1 N° 30986

**Titulaire**

Forster Profilsysteme AG  
Amriswilerstrasse 50  
9320 Arbon  
Schweiz

**Fabricant**

-

**Groupe**

242 - Portes coupe-feu avec vitrage

**Produit**

FORSTER FUEGO LIGHT EI30-2

**Description**

Porte à deux battants en tôle d'acier/d'acier fin (3mm) et panneau ROCKWOOL-FLUMROC PARA (60mm, 90kg/m<sup>3</sup>), E=65mm, vitrage PYROSTOP 30-10 (15mm, L<sub>max</sub>=1524mm, S<sub>max</sub>=1.13m<sup>2</sup>), avec joints KERAFIX FLEXPLAN 200 NG-A et caoutchouc, affleurée. Huisserie en acier/acier fin, avec joints KERAFIX FLEXPLAN 200 NG-A et caoutchouc. Serrure à plusieurs becs-de-cane.

**Utilisation**

EI 30  
B<sub>test</sub>=2600mm, H<sub>test</sub>=2800mm  
pm/pl  
Utilisation voir pages suivantes

**Documentation**

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '19-001007-PR01 (PB-C04-01-de-01)' (25.04.2019), Rapport d'expertise '19-001629-PR01 (GAS-C04-01-de-03)' (12.10.2021)

**Conditions d'essai**

EN 1363-1, EN 1634-1

**Appréciation**

Classe de résistance au feu EI 30

**Durée de validité**

31.12.2025

**Date d'édition**

02.03.2023

**Remplace l'attestation du**

21.12.2022

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Jean-Marc Zaugg



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais des portes, fermetures, fenêtres est indiqué dans la norme EN 1634-1:2014, chapitre 13.

Le domaine d'application directe définit les changements admissibles sur l'élément d'essai à la suite d'un essai réussi de résistance au feu. Ces modifications peuvent être appliquées automatiquement sans que le commanditaire ait besoin de rechercher une évaluation, un calcul ou une approbation supplémentaire.

### VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles admises dépend du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

#### Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

### MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, les matériaux et la construction du bloc-porte ou de la fenêtre ouvrante doivent être identiques à ceux de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (par exemple, coulissant, à simple ou double action) ne doivent pas être modifiés.

#### Construction en métal

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes de métal autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur du métal de 25 % au maximum.

#### Constructions vitrées

- Le type de verre et la technique de fixation sur les bords, y compris le type et le nombre de fixations par mètre de périmètre, ne doivent pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions (largeur et hauteur) du verre de chaque vitrage intégré dans un élément d'essai peuvent être :
  - Dimensions selon extension du domaine d'application
- Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions du verre de chaque vitrage inclus dans un élément d'essai ne doivent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre de chaque vantail, ou la distance entre les baies vitrées, ne doit pas être réduite par rapport à celles incorporées dans les éléments d'essai. La largeur minimale de la frise est de 220mm.

#### Finitions décoratives

- Lorsque la peinture de finition n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.

#### Fixations

- Il est permis d'augmenter le nombre de fixations par unité de longueur utilisées pour fixer les blocs-portes sur les constructions support, mais il ne doit pas être réduit. Il est permis de réduire la distance entre les fixations, mais elle ne doit pas être augmentée.

#### Quincaillerie de bâtiment

- Il est permis d'augmenter le nombre de paumelles et de pions anti-dégondage, mais il ne doit pas être réduit.



## Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après :

Rapport d'expertise, ift Rosenheim, n° 19-001629-PR01 (GAS-C04-01-de-03) du 12.10.2021

- Vide de passage porte :  
Bmin=530mm, Hmin=405mm, Smin=0.21m2  
  
Bmax=2348mm, Hmax=2080mm, Smax=4.88m2  
avec serrure à un becs-de-cane, uniquement pour porte en tôle d'acier  
  
Bmax=2600mm, Hmax=2800mm, Smax=7.30m2  
avec serrure à plusieurs becs-de-cane ou serrure avec verrouillage vers le haut
- Recouvrement : acier ou acier fin 2.5-3.0mm
- Poids spécifique de l'âme : 85-90kg/m3
- Vitrages  
Variante de montage 1

	BxH	Smax
Pyrostop 30-1x, ≥15mm	1004x2364mm	2.37m2
Pyrostop 30-2x, ≥18mm	1004x2364mm	2.37m2
Pyrostop 30-xx, 32-53mm ISO, P4A, P5A, P6B	1004x2364mm	2.37m2
Pyrostop 30-10x, ≥16mm	1004x2364mm	2.37m2
Pyrobel 16, 17/29mm	1004x2364mm	2.37m2
Hero-Fire EI30 Mono, ≥12mm	1004x2364mm	2.37m2
Fireswiss Foam 30-xx Mono, ≥15mm	1004x2364mm	2.37m2
Fireswiss Foam 30-xx ISO, 32-53mm	1004x2364mm	2.37m2
Pyranova S2.x, ≥15mm	1004x2364mm	2.37m2
Pyranova secure 30, 35mm P8B RC3	1004x2364mm	2.37m2
Pyroguard T-EI30 18-2, ≥18mm	1004x2364mm	2.37m2
Pyroguard T-EI30 16-2 VI, ≥16mm	1004x2364mm	2.37m2
Pyroguard T-EI30 18-2 VI, ≥35mm	1004x2364mm	2.37m2
Swissflam 30xx, 16/28mm	1004x2364mm	2.37m2
Contraflam 30, ≥16mm	1004x2364mm	2.37m2
Contraflam 30-2 IGU, 32-53mm	1004x2364mm	2.37m2
Climaplus/Protect		
Contraflam 30-2, ≥20mm	1004x2364mm	2.37m2

  
Variante de montage 2

	BxH	Smax
Pyrostop 30-1x, ≥15mm	624x624mm	0.39m2
Pyrostop 30-2x, ≥18mm	624x624mm	0.39m2
Pyrostop 30.10x, ≥16mm	624x624mm	0.39m2
Fireswiss Foam 30-xx Mono, ≥15mm	624x624mm	0.39m2
Pyranova S2.x, ≥15mm	624x624mm	0.39m2
- Elargissement de la huisserie en acier sur un à trois côtés, construction identique à celle du battant de la porte, uniquement pour porte en tôle d'acier :  
Bmax / Hmax=1000mm
- Autres variantes selon rapport d'expertise